

219 SAINT LOUP
Société civile immobilière au capital de 1 000 €
33 RUE DE SEVRES – 75006 PARIS
RCS PARIS 840 655 005
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 15 mai,
à 10h00,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société 219 SAINT LOUP, Société civile immobilière au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 1,00 € chacune, s'est réunie le 15 mai 2026, à 10h00, sur convocation faite par Madame Marie-Annick Ducarne, Gérante de la Société, au siège social de la Société, 33 RUE DE SEVRES – 75006 PARIS.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 30/04/2026.

La feuille de présence, signée par tous les associés présents ou représentés et accompagnée le cas échéant des pouvoirs, constate que l'ensemble des associés représentant la totalité du capital social est présent ou représenté (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

Sont présents :

Pleine propriété

- Madame Annelyse ANDRET	1 part
- Société GALLYSE	999 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société.

Est également présent le dirigeant non associé suivant :

- Madame Marie-Annick DUCARNE, Gérante de la Société

L'Assemblée désigne Madame Marie-Annick Ducarne comme Présidente de séance.

La Présidente de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté.

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés les pièces ci-après.

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société et le projet des nouveaux statuts de la Société ;

Elle déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

La Collectivité des Associés décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société

L'adresse actuelle du siège social est **33 RUE DE SEVRES - 75 006 PARIS**

Elle est remplacée par **26 CHEMIN JOSEPH AIGUIER BAT 1 3 - 13009 MARSEILLE.**

Cette résolution emporte modification de l'article V des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article V - Siège social

Le siège social est fixé au 26 chemin joseph aiguier bat 1 3, 13 009 Marseille.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de Marseille, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

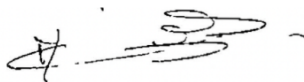
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance, ainsi que la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

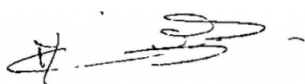
Fait à PARIS, le 15 mai 2026

Signature de la Présidente de séance :

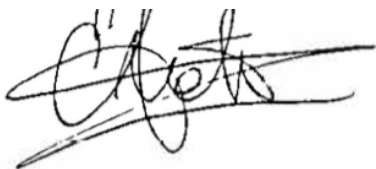


Madame Marie-Annick DUCARNE

Signature des associés :



La société GALLYSE, représentée par Madame Marie-annick DUCARNE



Madame Annelise ANDRET